



CA de la Région de Compiègne (Siren : 246001010)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Compiègne
Arrondissement	Compiègne
Département	Oise
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	09/12/2004
Date d'effet	01/01/2005

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Philippe MARINI

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Hôtel de Ville
Numéro et libellé dans la voie	BP 10007
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	60321 COMPIEGNE Cedex
Téléphone	03 44 40 76 00
Fax	03 44 40 25 90
Courriel	accueil@agglo-compiegne.fr
Site internet	www.agglo-compiegne.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	74 075
-----------------------------	--------

Densité moyenne 354,36

Périmètre

Nombre total de communes membres : 16

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
60	Armancourt (216000232)	566
60	Bienville (216000703)	503
60	Choisy-au-Bac (216001503)	3 520
60	Clairoix (216001552)	2 202
60	Compiègne (216001586)	42 166
60	Janville (216003202)	745
60	Jaux (216003228)	2 491
60	Jonquières (216003236)	620
60	Lachelle (216003343)	617
60	Lacroix-Saint-Ouen (216003350)	4 624
60	Le Meux (216003988)	2 235
60	Margny-lès-Compiègne (216003798)	8 186
60	Saint-Jean-aux-Bois (216005736)	307
60	Saint-Sauveur (216005900)	1 671
60	Venette (216006569)	2 954
60	Vieux-Moulin (216006650)	668

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 44

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution) <i>Extension et exploitation des canalisations maîtresses d'adduction d'eau, des captages, des réservoirs et équipements annexes du réseau intercommunal</i>
- Assainissement collectif <i>Construction et exploitation des réseaux d'eaux usées et de stations d'épuration</i>
- Assainissement non collectif <i>Mise en oeuvre d'une politique en matière d'assainissement individuel</i>
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Mise en oeuvre et gestion de la collecte des déchets ménagers et assimilés</i>
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Mise en oeuvre et gestion de l'évacuation, du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés</i>
- Lutte contre les nuisances sonores <i>Lutte contre les nuisances sonores</i>
- Qualité de l'air <i>Lutte contre la pollution de l'air</i>
- Autres actions environnementales

<p>Réalisation et gestion de mesures compensatoires dans le cadre de la lutte contre les crues et réalisation de poste de crues ; Elaboration, mise en oeuvre, suivi et révision du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau Oise Aronde</p>
<p>Services funéraires</p> <p>- Crématorium</p> <p><i>Création et gestion d'un crématorium</i></p>
<p>Sanitaires et social</p> <p>- Action sociale</p> <p><i>Gestion d'une résidence pour personnes âgées</i></p>
<p>Politique de la ville</p> <p>- Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale</p> <p><i>Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale : mise en oeuvre des contrats d'agglomérations qui pourraient être conclus avec l'Etat ou des collectivités territoriales.</i></p>
<p>Dispositifs locaux de prévention de la délinquance</p> <p>- Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance</p> <p><i>Dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance : constitution et fonctionnement du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)</i></p>
<p>Développement et aménagement économique</p> <p>- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique</p> <p><i>Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'aménagement industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique : dans les zones NA, et AU définies respectivement aux plans d'occupation des sols et aux plans locaux d'urbanisme ; dans les zones contiguës ou imbriquées dans une zone NA ou AU, lorsque celles-ci sont indispensables à une opération d'aménagement d'ensemble</i></p>
<p>- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités portuaire ou aéroportuaire</p> <p><i>Création, aménagement, entretien et gestion de zone portuaire ou aéroportuaire d'intérêt communautaire : dans les zones NA, et AU définies respectivement aux plans d'occupation des sols et aux plans locaux d'urbanisme ; dans les zones contiguës ou imbriquées dans une zone NA ou AU, lorsque celles-ci sont indispensables à une opération d'aménagement d'ensemble ; Création, aménagement, gestion et entretien du port fluvial dans le cadre de la réalisation d'une plate-forme multimodale à Longueil Sainte Marie</i></p>
<p>- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)</p> <p><i>Opérations lourdes de restructuration d'intérêt communautaire concernant d'anciennes opérations communautaires, en maîtrise d'ouvrage ou en maîtrise d'ouvrage déléguée : restructuration des accès, des circulations routières et des espaces publics des zones d'activités précédemment aménagées par le SIVOM et la CC. Actions intercommunales de promotion, ainsi que du développement de l'économie, et de l'emploi ; Participation à des actions communales en faveur de l'implantation, du développement des entreprises et de l'emploi ; Etudes et participation aux actions partenariales dans le domaine des technologies de l'information et de la communication</i></p>
<p>Développement et aménagement social et culturel</p> <p>- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs</p> <p><i>Construction, aménagement, entretien, gestion d'équipements culturels d'intérêt communautaire</i></p>
<p>- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs</p> <p><i>Construction, aménagement, entretien, gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire - terrain de bicross de Clairoux, les terrains de football situés sur le secteur du plateau de Margny-lès-Compiègne, le stade d'athlétisme Paul Petitpoisson à Compiègne, les 2 gymnases de l'ancien école d'état major (dénommés : gymnase et manège), les bâtiments sportifs du collège Claude de Bussy à Margny-les-Compiègne.</i></p>
<p>- Etablissements scolaires</p> <p><i>Construction d'écoles préélémentaires ou élémentaires : (Ces équipements seront gérés par les communes) Apport éventuel de fonds de concours pour : l'extension de locaux existants ou l'implantation de locaux provisoires dans les écoles maternelles et élémentaires ; Intervention éventuelle dans la construction des établissements d'enseignement secondaire</i></p>

ou supérieur : soit par l'apport de l'assiette foncière et des VRD, soit par l'ouverture d'un fonds de concours au maître d'ouvrage, soit par l'un et l'autre ;

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- *Etablissement, exécution, et révision partielle ou complète du Schéma de Cohérence Territoriale*

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

Elaboration, adoption, mise à jour, modification et révision des Plans d'Occupation des Sols et des Plans Locaux d'Urbanisme

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Création et aménagement de lotissements et de ZAC : dans les zones NA et AU définies respectivement aux plans d'occupation des sols et aux plans locaux d'urbanisme ; dans les zones contiguës ou imbriquées dans une zone NA ou AU, lorsque celles-ci sont indispensables à une opération d'aménagement d'ensemble

- Constitution de réserves foncières

Création, utilisation et gestion des réserves foncières pour la mise en oeuvre des compétences de la communauté,

- Organisation des transports urbains

Organisation des transports publics urbains au sens de la loi du 30/12/1982 d'orientation des transports intérieurs, sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi

- Transport scolaire

Financement et organisation des services de transports scolaires au sein du périmètre des transports urbains de la communauté d'agglomération (convention avec le conseil général)

- Plans de déplacement urbains

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire : réalisation d'ouvrages de franchissement d'intérêt communautaire contribuant à la mise en oeuvre du schéma de cohérence territoriale, et des aménagements connexes à ce projet : projet de pont sur l'Oise dans le prolongement de la rue du Port à bateaux Voirie communale : présentation à la demande de communes membres, de programmes de voirie communale, auprès de collectivités et organismes financiers Apport éventuel de fonds de concours : Pour la participation à la réalisation des rocade routières réalisées sur le territoire de la Communauté dans le cadre de fonds de concours attribués aux maîtres d'ouvrage compétents ;

- Parcs de stationnement

Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire : Aménagement et gestion des parkings de périphérie permettant aux voyageurs de rejoindre les têtes de lignes du service public de transports collectifs de la communauté

Développement touristique

- Tourisme

Apport éventuel de fonds de concours pour : la mise en souterrain de réseaux aux abords des monuments historiques ou dans un site exceptionnel ; la réfection d'espaces verts aux abords de ces mêmes monuments ou sites ; la création de pistes cyclables d'utilité touristique ou desservant un équipement réalisé par la Communauté de Communes ; la restauration de monuments historiques classés, situés dans un site exceptionnel pour lesquels le montant des travaux à programmer dépasserait : 4 fois la moyenne des dépenses de fonctionnement résultant des 3 derniers comptes administratifs de la commune d'implantation ; la création de gîtes ruraux ; Mise en oeuvre d'équipements favorisant le développement du tourisme et des actions de promotion touristique du compiégnois

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

PLH

- Politique du logement non social

réhabilitation du patrimoine local, notamment des bâtiments à usage agricole, et leur transformation en équipements publics (ou logements)

- Politique du logement social

Politique du logement, notamment du logement social, d'intérêt communautaire : programmation des logements sociaux et attribution ; tenue d'un fichier intercommunal en matière de logements.

- Action et aide financière en faveur du logement social d'intérêt communautaire

La CA peut accorder sa garantie d'emprunt partielle ou totale Pour les opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements réalisées par les organismes d'habitations à loyer modéré Pour les opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements bénéficiant d'une subvention de l'Etat ou réalisées avec le bénéfice de prêts aidés par l'Etat ou adossés en tout ou partie à des ressources défiscalisées Les opérations susmentionnées doivent présenter un intérêt pour le développement économique et l'essor de la recherche au sein du territoire de la CA

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire

Opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées ; Participation à la mise en oeuvre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées ; Aménagement, entretien et gestion des nouvelles aires d'accueil des gens du voyage.

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Actions en faveur de l'habitat : OPAH ou toute autre opération qui viendrait à s'y substituer

- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire

Amélioration du parc immobilier bâti : Actions en faveur de l'habitat et réhabilitation du patrimoine local, notamment des bâtiments à usage agricole, et leur transformation en logements ou équipements publics

- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat

Exercice du droit de préemption urbain conformément au code de l'urbanisme

Infrastructures

- Aérodomes

Loisirs et sports aéronautique : acquisition, aménagement, entretien et gestion de l'aérodrome de Margny lès Compiègne

- Pistes cyclables

Voirie - aménagement et entretien des pistes cyclables en dehors des zones urbanisées

Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays

Coordination des actions et des financements, pour l'application des politiques élaborées dans le cadre du Pays Compiègnais et développées par les communes membres ; Elaboration de documents relatifs à la coopération intercommunale tels que chartes intercommunales

- Gestion de personnel (policiers-municipaux et garde-champêtre...)

Recrutement d'agents de police municipale mis à disposition des communes membres (coût salarial supporté par les communes au prorata des heures)

- Gestion d'un centre de secours

Centre de secours transféré au service départemental d'incendie et de secours conformément à la loi Gestion et équipement des corps de première intervention non encore départementalisés Apport éventuel de fonds de concours Pour la construction de remises de matériels de sapeurs pompiers des corps de première intervention non départementalisés

- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage

Aménagement, entretien et gestion des nouvelles aires d'accueil des gens du voyage (compétence définie dans le cadre des opérations d'IC en faveur du logement des personnes défavorisées, délibération du conseil du 16/11/2006)

- Autres

Réalisation d'études relatives au domaine de l'aménagement, de l'urbanisme et du développement ; Opération d'aménagement urbain et réhabilitation des centres bourgs : assistance technique à maîtrise d'ouvrage aux communes membres ; Participation aux études et aux investissements en faveur de la sécurité des biens et des personnes et coordination, sur demande des communes ou groupements de communes, de leurs actions en faveur de la sécurité (Apport éventuel de fonds de concours : Pour la réalisation de salles polyvalentes dans les communes de moins de 2000 hts)

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
60	Syndicat mixte de la Vallée de l'Oise pour le transport et traitement des déchets ménagers et assimilés (256005059)	SM fermé	496 889
60	Syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise (200006039)	SM ouvert	377 267
60	Syndicat mixte Oise-Aronde (200024206)	SM fermé	191 280
60	Syndicat mixte du port fluvial de Longueil-Sainte-Marie (200014454)	SM ouvert	91 839

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)